



Conditions Générales de Vente et de Fourniture de Services au 21 mars 2011

Préambule

La souscription d'un bon de commande, devis ou d'une proposition commerciale emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui s'appliquent quelques soient les options, lots souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les contrats conclus entre TOUAREGS et ses clients.

Article 1 : Définitions

« TOUAREGS » désigne la TOUAREGS, SARL au capital de 10.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 432 788 719, domiciliée 152 avenue Daumesnil 75012 PARIS.

« Client » désigne toute personne morale ou physique, signataire d'une prestation facturée de façon directe par TOUAREGS.

Article 2 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions générales de vente ainsi que les modalités selon lesquelles TOUAREGS fournit les services à ses clients.

L'ensemble des caractéristiques des services proposés par TOUAREGS se trouve détaillé sur le site Internet accessible à l'adresse : www.touaregs.com, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Les bons de commande, sous format papier ou électronique, font partie intégrante du présent contrat. Toute commande d'un ou de plusieurs services de TOUAREGS implique l'acceptation par le client du présent contrat.

Article 3 : Durée des offres de TOUAREGS

Le présent contrat est souscrit pour une période d'une année à compter de sa prise d'effet telle que définie à l'article 8 ci-après. Celui-ci sera renouvelé par tacite reconduction conformément aux dispositions de l'article 9 ci-après. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après.

Les offres faites par TOUAREGS sont valables 20 jours à compter de la date figurant sur les éléments commerciaux communiqués (devis, recommandations, bons de commande, mails, etc.).

Article 4 : Conditions d'utilisation des services de TOUAREGS

4.1. Audit : Toute analyse, étude, rapport, information, devis, cahier des charges, à titre onéreux ou gratuit, effectués par TOUAREGS dans le but de fournir des services au client, reste la propriété exclusive de TOUAREGS. Le client s'engage à ne pas transmettre ces informations à des tiers, et à ne pas utiliser ces informations, à quelque titre que ce soit. TOUAREGS s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble de ces informations et de toute donnée qui lui serait transmise par le client.

4.2. Noms de domaine : Le client autorise TOUAREGS à gérer (achat, transfert,...) les adresses url. Les prestations de TOUAREGS en matière de noms de domaine comprennent : l'achat, le transfert de DNS, la redirection ou alias. Attention, TOUAREGS ne procède à aucune vérification sur la licéité des adresses qui lui sont confiées et le client certifie être propriétaire des droits (marque, etc.) nécessaires à l'achat et la gestion du ou des noms de domaine.

Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, TOUAREGS n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage. TOUAREGS ne saurait être tenue responsable de la non disponibilité d'un nom de domaine commandé.

Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine et ce en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers.

Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la société TOUAREGS contre tout recours, dommages et ou responsabilités en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation par le client du nom de domaine.

4.3. Développement des sites Internet : TOUAREGS possède une expertise technique et graphique reconnue dans le domaine d'Internet recouvrant la conception, la réalisation et refonte de site web, le



NOUS RENCONTRER

152, avenue Daumesnil
75012 Paris

NOUS CONTACTER

tél : +33 (0) 1 75 43 70 50
fax : +33 (0) 1 75 43 70 51
mel : contact@touaregs.com

NOUS DÉCOUVRIR

www.touaregs.com

développement informatique et infographique desdits sites et leurs adaptations aux nouvelles technologies de l'information.

Si pour une raison quelconque, le client formulait en cours d'exécution du contrat une nouvelle demande non conforme au cahier des charges ou une objection remettant en cause de façon substantielle les travaux déjà effectués, une telle demande ou objection conduirait TOUAREGS à dresser un avenant, soumis à l'acceptation du client. TOUAREGS pourra faire appel à tout sous-traitant qu'il jugera nécessaire pour exécuter cette nouvelle prestation.

Seront notamment considérées comme remettant en cause de façon substantielle les travaux déjà effectués toute objection et/ ou demande de modification de travaux et/ou demande de travaux complémentaires lorsque les travaux déjà effectués auront été préalablement validés par le client, notamment dans le cadre de la pré production, du cahier des charges ou des réunions du comité de pilotage.

TOUAREGS s'engage à céder au client, une fois l'intégralité de la prestation payée par le client, tous ses droits de propriété intellectuelle sur le site.

Afin de mener à bien la réalisation des projets, les parties doivent s'entendre sur la nécessité de rédiger un cahier des charges technique exhaustif ainsi que sur la nécessité de mettre en œuvre une méthode de suivi du projet. Le client devra s'engager à nommer un représentant officiel, titulaire de pouvoirs réguliers pour prendre l'ensemble des décisions.

dont il disposerait lorsqu'une telle information se rapporterait à l'objet du présent contrat dès lors qu'il jugera qu'une telle information est pertinente et suffisamment fiable pour ne présenter qu'un avantage sans risque pour le client.

4.4. Obligation d'information et de conseil : TOUAREGS s'engage à informer le client à toutes les étapes du projet et à le mettre en garde contre toute difficulté, notamment de glissement dans le calendrier prévu, les conditions financières ou les changements organisationnels. TOUAREGS s'engage aussi à transmettre au client toute information de caractère technique

Concernant la fourniture des prestations, TOUAREGS s'engage à mener jusqu'à son terme la prestation définie dans le cahier des charges dans la forme et les délais convenus dans la rubrique planning du cahier des charges. Le délai de réalisation, calculé en jours ouvrés, sera réputé démarrer avec le règlement du premier acompte à la commande.

4.5. Méthodes de travail : En pratique, TOUAREGS soumettra au client des "maquettes" du site conforme au cahier des charges montrant l'aspect visuel et esthétique du site et comportant des fonctionnalités de navigation rudimentaires. Ces "maquettes", après acceptation par le client, et règlement de l'acompte correspondant, serviront de guide à l'élaboration du site définitif.

Le client fournira tous les contenus texte sous forme de copies validées (CD ROM ou disquette).

Les supports audio ou vidéo seront fournis sous un format numérique directement exploitable en ligne. Les calendriers de production s'appuient sur la réception, à des dates indiquées par ailleurs dans ce document, desdits supports. Tout retard de livraison est susceptible d'avoir un impact sur le budget et la durée globale du projet.

4.6 Planification du projet : La durée du projet est toujours estimée en jours ouvrés à compter de la signature du cahier des charges et de la livraison des contenus (les contenus doivent être livrés traduits par le client dans le cas des sites en version étrangères). Tout élément entraînant une augmentation ou une réduction des délais de production (livraison tardive des contenus, ajouts de fonctionnalités, retard de validations, etc.) est susceptible de créer des charges facturables additionnelles. Le projet est découpé en lots de production, chaque lot achevé est soumis à la validation du client, constituant un accord express à développer les lots suivants.

Le délai en jours ouvrés ne constitue pas en soi une date de livraison calculée à compter de la signature du cahier des charges. Chaque lot comporte simplement son nombre de jours ouvrés estimés.

La date de livraison dépend donc du temps nécessaire au développement de chaque lot auquel doivent s'ajouter les jours nécessaires au client pour tester et signer le procès verbal de recette de chaque lot permettant à TOUAREGS de passer au développement du lot suivant.

4.7 Budgétisation : Le budget estimé et communiqué au client par TOUAREGS dans ses devis ou bons de commande repose sur les informations connues au jour de leur réalisation. Après évaluation et finalisation des objectifs du site, des charges additionnelles seront éventuellement applicables en fonction des besoins spécifiques de programmation et de développement.

Après complet règlement des sommes dues, le client sera propriétaire de l'intégralité des sources, une fois la phase de production et la phase de tests achevés. Les sources seront déposées sur le serveur et une copie numérique sera également livrée au client.

Les réserves mentionnées dans le cahier des charges sont contractuelles et opposables de plein droit aux parties signataires.

4.8 Sous-traitance : TOUAREGS pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour tout ou partie des prestations, objets des présentes. Il s'engage à présenter le sous-traitant au Client et à solliciter et obtenir de ce dernier l'agrément du sous-traitant présenté. Il s'engage également à informer le client du type de travail confié au sous-traitant dont il est sollicité l'agrément. TOUAREGS demeurera responsable à l'égard du client de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

4.9 Engagements du Client : le client s'engage à confier à TOUAREGS, à titre confidentiel, le maximum d'éléments d'information permettant à TOUAREGS d'acquérir la meilleure connaissance possible du client de son activité et plus généralement tout élément nécessaire au bon développement du projet. De manière générale, le client garantit la véracité et la licéité de toute information transmise à TOUAREGS. Le client garantit qu'il possède la totalité des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments préexistants fournis au prestataire dans le cadre du projet en vue, notamment, de leur intégration au site. Le client s'engage à payer toutes les factures dans les délais prévus.

Le client avertira TOUAREGS, sans délai, de tout défaut de fonctionnement dès qu'il est constaté.

Le client demeurera le seul interlocuteur de TOUAREGS qui n'a pas à connaître les utilisateurs finaux du service.

Le client assurera seul la responsabilité éditoriale du site.

Il est conseillé au client, pour promouvoir le site, d'en mentionner le nom de domaine sur tous ses supports de communication, tels que cartes de visite, brochures, plaquettes, notice, fiches, etc.

Le client reste propriétaire des fichiers, des documents, des données, des informations et de tous éléments, notamment graphiques, qu'elle a communiqué à TOUAREGS pour les besoins de la réalisation du site, de même que tous ceux auxquels TOUAREGS a pu avoir accès.

Le client autorise TOUAREGS à citer sur ses propres supports publicitaires (site Internet, plaquettes, etc.) les éléments (nom, logo, etc.) de nature à identifier le client et ce à titre de référence.

4.10. Maintenance : TOUAREGS effectuera toutes les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site. Les anomalies liées à la programmation qui pourraient apparaître pendant une durée de six (6) mois à compter de la mise en ligne du site seront corrigées aux frais de TOUAREGS après la mise en ligne du site dans un environnement donné. Les anomalies qui seraient dues à des changements liés à l'environnement de l'application (changement de serveur, de système d'exploitation, etc.) ne seront pas prises en charges par TOUAREGS mais leur correction éventuelle donnera lieu à l'établissement d'un devis.

4.11 Modifications par le Client : Les modifications (graphiques, éditoriales, ergonomiques, etc ...) demandées par le client après la réception et la mise en ligne du site donneront lieu à l'établissement de devis qui seront soumis à l'approbation du client.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie pourra, après notification d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception à la partie défaillante non suivie d'effet dans un délai de quinze (15) jours, résilier de plein droit le présent contrat. La résiliation sera acquise à la date de présentation de la lettre de notification.

4.12. TOUAREGS se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat aux mêmes conditions.

4.13 Interfaces d'administration : Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un gestionnaire de site afin de mettre à jour son site web en toute autonomie. Il appartient au client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur ce site Internet par tout autre moyen que les services TOUAREGS, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des client. Toute modification du site par le client n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du client des codes informatiques et des services produits par TOUAREGS. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par TOUAREGS au client lors de la publication du site Internet.

4.14. Webmastering : Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un forfait de webmastering couvrant les mises à jour de contenu textes et images qui devront être livrés par le client à TOUAREGS dans un format numérique.

Concernant la maintenance applicative

Suivant les options souscrites par le client celui-ci pourra disposer d'un contrat de tierce maintenance applicative couvrant les évolutions techniques de l'applcatif développé.

4.15. Hébergement des sites : Le site web du client sera hébergé pour son compte par TOUAREGS suivant les modalités spécifiques d'un contrat signé postérieurement au bon de commande et/ou devis.

Le client reconnaît toutefois avoir pris connaissance des éléments suivants :

- TOUAREGS pourra interrompre ses services pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que la correction des défauts des logiciels.
- TOUAREGS ne sera pas tenue pour responsable par le client de toute interruption de services due aux fournisseurs d'accès.
- TOUAREGS n'est pas responsable des dégâts causés suite à une suppression réalisée par un tiers (webmaster, responsable informatique) sur les fichiers du serveur.
- La responsabilité de TOUAREGS ne sera pas engagée pour tous dégâts ou défaillances causés au client par son matériel ou par une utilisation du matériel non conforme à sa destination.
- La responsabilité TOUAREGS ne sera pas non plus engagée pour toute défaillance issue des prestations par lesquelles le prestataire n'a pas été saisi.
- La responsabilité de TOUAREGS n'est engagée que dans la limite des actions effectuées par celle-ci.
- TOUAREGS ne saurait être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre TOUAREGS, en cas de non conformité ou en l'absence de licence pour les logiciels, progiciels, ou de tout autre programme ou application installés sur les ordinateurs ou serveurs du client.

4.16. Fourniture d'adresses e-mail : TOUAREGS fournit dans ses services éventuels, une prestation d'e-mail (courrier électronique), dans les conditions fixée dans le bon de commande. Le client est responsable de tout e-mail envoyé grâce à ces services d'e-mail, et reconnaît avoir pris connaissances de ses responsabilités décrites dans l'article 5.

4.17. Référencement sur les moteurs de recherche et annuaires : TOUAREGS s'engage à utiliser les techniques de référencement stipulées dans le bon de commande et conformes aux chartes d'indexation prévues par les moteurs et annuaires sélectionnés. TOUAREGS ne garantit pas le résultat des référencements de site web dans les moteurs de recherche et annuaires. TOUAREGS n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

4.18. Campagnes d'envoi d'e-mailing et de SMS : Le client est seul responsable de la légalité et de la validité des listes de destinataires qu'il transmet à TOUAREGS. Le client est également responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par ces campagnes. Le client s'engage à transmettre les listes nécessaires à la réalisation de ces campagnes de publipostage dans un format informatique standard et selon les contraintes techniques indiquées par TOUAREGS et en respectant les délais indiqués sur le bon de commande. A défaut, la campagne serait annulée, et les arrhes versées à la commande seraient conservées par TOUAREGS sans formalité et sans indemnité d'aucune sorte de la part d'aucune des deux parties.

Article 5 : Obligations et responsabilités du client

5.1. L'activité de TOUAREGS nécessitant de nombreux plannings, le client s'engage en contractant avec TOUAREGS à collaborer activement avec elle en lui fournissant la documentation nécessaire à la réalisation du travail commandé et en lui communiquant toutes les informations et renseignements indispensables à la bonne réalisation des travaux. En cas de non respect, TOUAREGS se réserve le droit de décaler le calendrier de réalisation, calculé en jours ouvrés.

Le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui même (ou ses préposés), à TOUAREGS du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement. A ce titre il s'engage à ne pas conserver de données nominatives sans en avoir reçu l'autorisation de la CNIL (loi du 6 Janvier 1978).

5.2. Moralité : Il s'engage à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes à la législation. Il s'engage à ne pas proposer de pages, d'images, de textes, de vidéos, de sons ou d'animations pouvant nuire à l'image de TOUAREGS ou non conforme à la législation Française. Les thèmes, contenus ou sujets prohibés sont notamment, à titre non limitatif : toute atteinte aux droits d'auteur, toute atteinte à la vie privée d'autrui ; toute corruption ou tentative de corruption de mineurs, exploitation de mineurs, images pornographiques de mineurs, toute image, message ou texte pornographique susceptible d'être lus ou vus par un mineur ; emploi d'image dégradante du corps de l'homme et de la femme ; toute injure ou diffamation ; toute provocation ; toute incitation à la haine, à la violence, au racisme, au suicide et plus généralement au crime ou au délit, toute apologie du crime ou propos négationnistes.

Il s'engage expressément à assumer la responsabilité des textes, images, programmes ou sons diffusés par ses soins par l'intermédiaire de TOUAREGS.

5.3. Respect de la législation et des droits des tiers : Le client s'engage à décharger TOUAREGS de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de TOUAREGS serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser TOUAREGS du préjudice résultant d'une faute de sa part. Les sommes dues au titre du présent contrat seront alors immédiatement exigibles. En cas de litige sur l'appréciation des faits ayant donné lieu à l'arrêt de l'exécution du présent contrat, le client s'adressera au juge des référés afin que soit éventuellement ordonnée la reprise de l'exécution des présentes après contrôle par l'autorité judiciaire.

5.4. Sécurité et spamming : Le client s'engage à ne pas pénétrer les systèmes informatiques de TOUAREGS, ou tenter de le faire en dehors de tout usage normal. Le client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-après :

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels. Ainsi, la communication de mots de passe, les codes confidentiels et plus généralement, toute information à caractère sensible est effectué par le client à ses risques et périls.
- Tout envoi massif de courrier électronique sans sollicitation des destinataires, qu'ils soient à caractère promotionnel ou non, peut également relever, en France, d'une infraction susceptible de sanctions importantes.

5.5. Confiance : le Client et TOUAREGS établissent les présentes sur la base de rapports de confiance mutuelle et qu'en cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existantes entre les parties lesquelles ne pourront être renouées qu'avec l'accord express des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

Article 6 : Obligations et responsabilités de TOUAREGS

6.1. Délais : TOUAREGS s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à la réalisation des services commandés par le client, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf convention particulière. La livraison et/ou publication par TOUAREGS du site web est notamment tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

6.2. Force majeure : Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

6.3. Documents transmis : En aucun cas TOUAREGS ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

6.4. Ethique : TOUAREGS se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

6.5. Sécurité : La responsabilité de TOUAREGS ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'interface d'administration du site du client ou pour un piratage des boîtes à lettre électroniques du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par TOUAREGS.

6.6. Indemnité : Le client convient de défendre, garantir et de mettre à couvert TOUAREGS contre toute perte, dommage ou réclamation concernant l'usage des services fournis par TOUAREGS au client aux termes des présentes, y compris à titre non limitatif: toute fausse publicité, responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de tout produit ou service vendu ou proposé par le client, copyright ou marque déposée, interruption ou défaut de fonctionnement des services ou pour tout contenu soumis ou proposé par le client.

6.7. Engagement de principe :

TOUAREGS garantit être en possession de l'ensemble des licences nécessaires à la réalisation de ses prestations.

Article 7 : droit de propriété littéraire et artistique :

7.1. Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

7.2. Le Client n'est pas propriétaire des installations (Data center, Réseau, Serveurs, Disques durs..) ni des logiciels mis à sa disposition pour l'utilisation des services pendant la durée du contrat.

7.3. TOUAREGS cède à titre exclusif au Client, une licence pour une exploitation sur tout réseau de télécommunication, national ou international, privatif ou ouvert, tels que l'Internet, les Intranets ou Extranet, tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site internet dans son ensemble et des éléments qui le composent.

La licence est accordée au client pour la durée légale de la protection des droits d'auteurs. Cette cession est accordée de manière à garantir à son bénéficiaire une jouissance paisible du site internet qui lui est destiné sans pouvoir la céder, la concéder à des tiers sans l'accord expresse de TOUAREGS.

7.4. **Réserve de propriété :** La cession des droits de propriété intellectuelle devient effective à compter du versement intégral du prix mentionné dans le bon de commande portant sur la création du site Internet et ses additifs éventuels.

7.5. **Clause résolutoire de la cession de licence :** Si pour une raison quelconque le présent contrat venait à être résilié avant son terme ou si le Client faisait directement ou indirectement un usage illicite, immoral ou contraire aux lois et règlements ou aux bonnes mœurs des droits qui lui sont cédés, la présente cession de licence serait révoquée de plein droit, huit jours (8 jours) après l'envoi d'une mise en demeure demeurée infructueuse. Dans ce cas, TOUAREGS retrouverait ses droits sur l'œuvre créée et aucun dommage et intérêt ne sera dû au Client fautif.

7.6. Le client a seul le droit de déposer à titre de marque, les noms, sigles, logos, couleurs, graphismes et autres signes réalisés par TOUAREGS pour le site. C'est également au client de vérifier l'antériorité et la libre utilisation des éléments de création réalisés par TOUAREGS.

7.7. TOUAREGS garantit être seul titulaire des droits attachés aux éléments du site qu'il a élaboré. TOUAREGS garantit également être titulaire des licences nécessaires à l'utilisation des Logiciels de Marché employés pour les besoins de la réalisation du site. TOUAREGS s'engage à ce que les éléments du site qu'il crée ne comportent aucun emprunt non autorisé à une autre œuvre ou à un autre droit de propriété intellectuelle, de nature à engager la responsabilité du client.

7.8. Les modalités de règlement prévoient que le site ne sera pas mis en ligne sous son nom de domaine tant que le solde correspondant n'aura pas été réglé. Le versement du premier acompte fixera la date de démarrage des délais de réalisation. Les acomptes intermédiaires seront versés en y incluant toutes les taxes afférentes et en particulier la TVA.

Article 8 : Obligation de confidentialité et de non-sollicitation du personnel

8.1. Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée des commandes et après leur expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance

à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord. Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

8.2. Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre de la prestation objet du contrat ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit. Cette renonciation est valable pour une durée d'un an à compter de l'intervention du collaborateur.

Article 9 : Prise d'effet

Les présentes conditions prennent effet à la signature du bon de commande, sous format papier ou électronique, ou à l'acceptation sur le site web de TOUAREGS des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 10 : Modalités financières

En contrepartie des services fournis, le client s'engage à payer à TOUAREGS tout montant mentionné sur le bon de commande signé suivant les modalités précisées dans ce document.

Les tarifs de ces services sont ceux mentionnés dans le bon de commande papier ou électronique.

Ils sont hors taxes (H.T.) et sont payables en euros (€). Ils sont payables selon les échéances mentionnées dans le bon de commande. Tout défaut ou retard de paiement entraînera, outre des pénalités conformément aux dispositions en vigueur, la suspension immédiate des Services de TOUAREGS, en attendant la régularisation par le client.

Les tarifs ne comprennent pas l'accès à Internet et le coût des lignes téléphoniques. Il relève de la responsabilité du client de se connecter à Internet s'il le souhaite. TOUAREGS ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la ligne proposée par le fournisseur d'accès Internet.

TOUAREGS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un délai de préavis deux mois. En cas de refus de cette notification, le client devra, par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation du présent contrat avant son terme, dans les conditions de l'article 11. A défaut, les nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués à la facturation qui suit l'expiration du délai précité.

Le transfert de propriété des services réalisés par TOUAREGS ne s'opérera qu'après paiement intégral du prix.

Article 11 : Résiliation

TOUAREGS se réserve le droit de résilier, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, le présent contrat en cas de violation d'une des clauses des précédentes conditions.

Le client dispose de la faculté de procéder à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception, à la résiliation de tout ou partie du présent contrat, sous réserve d'un délai de préavis de trois mois. Toute demande de résiliation par le client devra donc être envoyée au plus tard trois mois avant la date d'anniversaire de la publication du site web pour être acceptée par TOUAREGS pour l'annuité en cours. A défaut, le client sera redevable de plein droit de la redevance forfaitaire annuelle et du montant des services optionnels dus pour l'annuité suivante.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client en phase de pré production donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à 55 % du montant total du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client en phase de production donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à 45 % du montant total du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.

Dans le cadre d'un contrat de développement, la rupture unilatérale à la demande exclusive du client en phase de post production donnera lieu au versement d'une pénalité équivalente à 25 % du montant total du contrat moins les sommes déjà versées à titre d'acompte et ou de recettes provisoires et hors budget marketing dont la prestation n'aurait pas déjà été entamée.



Article 12 : Modification des Conditions Générales de Vente et cessibilité du contrat

12.1. Les présentes Conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de modifications. Il appartient au client de se tenir au courant des modifications futures.

Dans l'hypothèse où le client informerait TOUAREGS de son refus des modifications intervenues, ce refus emporterait notification de résiliation du présent contrat au sens et dans les conditions de l'article 10 ci-dessus.

12.2. TOUAREGS se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

Article 13 : Lois applicables et juridictions compétentes

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français. En cas de différend sur l'interprétation et l'exécution des présentes, et à défaut de solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents de Paris.